

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE LA BRIGUE

Séance du Samedi 22 Février 2020, 10h00

Procès-verbal

PRESENTS : (14)

Daniel ALBERTI, Jean-Marie SCHIAVOLINI, Santino PASTORELLI, Pierre Joseph GAGLIO, Christian TURCO, Robert ALBERTI, Cécile BOSIO, Marie-Michèle CARLETTO, Pierre-Auguste MORANDO, Philippe ROCHETTE, Jean-Jacques DELLEPIANE, Agnès FRANCA, Bernard GASTAUD, Alain LANTERI-MINET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile BOSIO

Début de séance : 10h00

Daniel ALBERTI, Maire de La Brigue, ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents, indique que le quorum est atteint et demande au Conseil Municipal de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Il donne lecture de l'ordre du jour et informe le conseil municipal des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision DE20_01 – mise à disposition cabinet médical (Cécile GALICHET)
- Décision DE20_02 – location du garage St Jean n°3 (Michaëla MAFFEI)
- Décision DE20_03 – modification du nom du bail garage St Jean (Mireille BOLGARI)

1- SOLIHA – Subventions façades/toitures

Rapporteur : Jean-Marie SCHIAVOLINI

En vue du paiement des subventions « toiture lauzes», « ravalements de façades » et « décors », le rapporteur présente le dossier de travaux suivant :

SUBVENTION TOITURE :

- propriété située 16/18 rue Barucchi à LA BRIGUE, bien cadastré BK 738
Mandataire : ROMOR Laurent

Montant de la subvention : 854,00 €

Le rapporteur demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter le paiement de cette subvention qui sera imputée sur le budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUBVENTION TOITURE :

- propriété située 16/18 rue Barucchi à LA BRIGUE, bien cadastré BK 738
Mandataire : ROMOR Laurent

Montant de la subvention : 854,00 €

- PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget principal.

2- CARF – fonds de concours : radiateur école

Rapporteur : Jean-Marie SCHIAVOLINI

La commune a décidé de remplacer un radiateur de l'école publique situé dans la salle de soutien qui était trop vétuste et énergivore.

Le montant de cet achat s'élève à 480,44 € HT soit 576,53 € TTC. Cet investissement est susceptible d'être financé par la CARF au titre d'un fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de demande d'un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % du montant des travaux restant à la charge de la commune, calculé sur le coût HT.
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches visant à obtenir ce fonds de concours.

3- CARF – fonds de concours : mains courantes

Rapporteur : Jean-Marie SCHIAVOLINI

La commune a décidé de faire fabriquer et poser des mains courantes au niveau des rues Lanteri, Colonel Dullin et de la Rive afin de faciliter les déplacements dans ces rues pentues.

Le montant de cet investissement s'élève à 3.059,60 €. Cet investissement est susceptible d'être financé par la CARF au titre d'un fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de demande d'un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % du montant de l'investissement, calculé sur le coût HT.
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches visant à obtenir ce fonds de concours.

Daniel ALBERTI explique que les mains courantes ont été installées au milieu de la rue afin de limiter le trafic des véhicules à moteur dans la rue. Elles sont toutefois démontables en cas de nécessité.

4- PLU – mise à jour

Rapporteur : Daniel ALBERTI

A la demande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, il a été demandé de procéder à la mise à jour du plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en vigueur et notamment en annexant au dit plan les servitudes suivantes :

- la servitude PT2 relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception instituée par décret du 8 octobre 2008 et concernant :
 - o la servitude 1/4 relative au centre radioélectrique de La Brigue / Loubaira n°ANFR0060140164 ;
 - o la servitude 2/4 relative à la zone spéciale de dégagement sur le parcours du faisceau hertzien entre les centres radioélectriques de La Brigue / Loubaira, n°ANFR0060140164 et de Breil sur Roya / Cime du Bosc, n°ANFR0060140163.

En application de l'article R.153-18 du code de l'urbanisme, un arrêté constatera par la suite qu'il a été procédé à la mise à jour du document susvisé et les textes et plans instituant les servitudes seront à minima annexés au PLU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la mise à jour du plan local d'urbanisme.
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches visant à mettre à jour le PLU.

Daniel ALBERTI précise que cette délibération est portée à connaissance du public et permet de mettre à jour le PLU.

5- PATURAGES – location Marta

Rapporteur : Pierre-Auguste MORANDO

Le rapporteur expose au conseil municipal que Madame Martine LANTERI demeurant 4, rue Etroite à LA BRIGUE, titulaire de la concession du pâturage de la Marta jusqu'en 2020, a informé Monsieur le Maire de sa volonté de modifier le titulaire du bail et transférer la concession au GAEC DA TERA BRIGASCA qui sera créé dès l'adjudication du pâturage.

Il indique que, ce pâturage soumis au régime forestier, doit faire l'objet d'une nouvelle adjudication par un appel à candidatures.

A la suite de l'annonce légale parue le 26 décembre 2019 dans le journal Les Petites Affiches des Alpes Maritimes, deux offres sont parvenues en mairie.

La commission a étudié les offres en date du 4 février 2020 en mairie en présence de l'agent ONF et, le choix s'est porté sur l'offre de Madame Martine LANTERI.

Le GAEC DA TERA BRIGASCA se substituera à Madame Martine LANTERI pour la signature du bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Madame Martine LANTERI,
- DEMANDE à l'Office National des Forêts d'établir la concession,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la concession.

Jean-Jacques DELLEPIANE demande ce que l'on vote vu que cela a déjà été attribué. Daniel ALBERTI explique que c'est pour valider le choix. Christian TURCO rajoute que c'est dans un souci

de transparence et rendre public le choix. Daniel ALBERTI précise que pour créer le futur GAEC, il est nécessaire de disposer d'un pâturage.

6- PATURAGES – location Scevolai

Rapporteur : Santino PASTORELLI

Le rapporteur expose au conseil municipal que Monsieur Renato CARMELLO demeurant via Pasquero 19 – ROCCA DE BALDI 13047 (CN) ITALIE, titulaire de la concession du pâturage de Scevolai jusqu'en 2020, étant redevable d'une année de location du pâturage, a fait l'objet de plusieurs relances contentieuses et a conduit à la résiliation de son bail.

Ce pâturage étant soumis au régime forestier, il doit faire l'objet d'une nouvelle adjudication par un appel à candidatures.

A la suite de l'annonce légale parue le 26 décembre 2019 dans le journal Les Petites Affiches des Alpes Maritimes, deux offres sont parvenues en mairie.

La commission a étudié les offres en date du 4 février 2020 en mairie en présence de l'agent ONF et, le choix s'est porté sur l'offre de Madame Nadège PASTORELLI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Madame Nadège PASTORELLI,
- DEMANDE à l'Office National des Forêts d'établir la concession,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la concession.

Bernard GASTAUD demande où en est l'action en justice. Daniel ALBERTI explique que le titulaire de la concession devait 2 années puis, suite à l'injonction de payer faite par l'avocat italien, il a payé 1 année mais il est toujours redevable de l'année 2019 soit plus de 11.300 € mais cela représente le coût de l'action en justice. Le bail est donc cassé et le pâturage est reloué à une autre personne.

Bernard GASTAUD demande qui est l'autre proposition. Daniel ALBERTI précise que ce sont des italiens qui ont fait une offre mais il est préférable de privilégier des locaux français.

7- ASSOCIATION – subvention exceptionnelle

Rapporteur : Daniel ALBERTI

La Présidente de l'Association Alpes a saisi le Maire de la Commune afin de présenter le projet d'investissement de nouveaux appareils de fitness dans la salle située Place de Nice.

En effet, fort d'un succès croissant de la fréquentation année après année, les appareils sont devenus trop vétustes voire défectueux.

Dans le cadre de ce projet, l'association sollicite du conseil municipal une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 1.000 € pour participer à l'acquisition du matériel suivant : un appareil multi-gymnastique (valeur 549 €) et un vélo d'appartement (valeur 399 €) auxquels s'ajoutent les frais de livraison et de montage (valeur 180 €) soit un total de 1.128 €.

L'association Alpes s'engage à prendre sous sa responsabilité la livraison et l'installation ainsi que tous les frais afférents à l'entretien de ces équipements.

En raison de l'engagement de cette association, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association « Alpes », pour un montant de 1.000 €.

1- Informations diverses

- Le maire informe le Conseil Municipal du montant de la Trésorerie au 21 février 2020 qui est de 183.500,00 €.
- Accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux relatifs à l'accessibilité de la chapelle aux personnes à mobilité réduite qui débiteront lundi 2/3.
- Maintien de la distinction 2 fleurs label Villes et Villages fleuris « qualité de vie » 2019
- Listing de tous les intervenants du Cabinet Médical.
- Entreprise missionnée pour retirer les plaques d'amiante versée par un entrepreneur, devis de 4.000 €, l'assurance de la Commune ne prend pas en charge mais une plainte a été déposée afin de chercher à identifier le responsable.
- Remise en état du terrain à San Bastian avec des matériaux inertes, les gravats ayant été triés par les employés communaux.
- Santino PASTORELLI rajoute que le Département 06 prévoit d'entretenir 5,5 km de sentier vers le col Ardente, ainsi que le sentier d'interprétation entre La Brigue et Notre-Dame des Fontaines, 4,5 km entre Bens et Tanarello ainsi que le sentier de Boseille, travaux prévus dans le courant de 2020.

2- Questions diverses

Robert ALBERTI se réjouit que les travaux relatifs à l'ascenseur de la chapelle puissent débiter et félicite le maire d'avoir réussi à mener le dossier au bout.

Daniel ALBERTI rappelle qu'après la signature, la D.R.A.C. devait venir le 11/2 mais reviendront en Mars puis, un architecte spécialisé Monuments Historiques sera missionné pour la réfection de la toiture (bâchage esthétique afin de mettre hors d'eau). Pour information, la toiture de la chapelle de l'Annonciade a des fuites mais on voit le ciel à travers la toiture de l'Assomption.

Jean-Jacques DELLEPIANE revient sur le document de campagne de Daniel ALBERTI. Les camions bleus ont permis de supprimer une décharge et à ce jour, c'est propre. L'enrochement n'a rien coûté à la commune. Daniel ALBERTI rappelle que l'enrobé est resté à la charge de la Commune pour remettre la route en état.

Jean-Jacques DELLEPIANE revient sur la réfection de la rue Aimable Gastaud et la perte de la subvention mais il y avait urgence de faire les travaux. Daniel ALBERTI précise qu'il ne fallait pas commencer les travaux avant sous peine de ne pas avoir de subvention.

Jean-Jacques DELLEPIANE revient sur la vente des terrains à la SAFER avec une acquisition par un groupement pastoral en vue de leur développement mais il faut noter qu'un seul terrain est pastorable.

Jean-Jacques DELLEPIANE revient sur la SEREX et le coût supporté par la Commune. Daniel ALBERTI précise qu'il aurait fallu dénoncer le contrat plutôt qu'une procédure, il fallait casser le contrat dans les formes.

Bernard GASTAUD demande où en est la procédure relative à Terris. Daniel ALBERTI reprend le dossier et expose que la famille Sabatini a pris un avocat en interne avec la famille et le notaire propose d'exproprier pour décanter l'affaire. C'est un sujet à évoquer avec les services de l'Etat. Concernant les autres procédures contentieuses, les dossiers ne sont pas encore enrôlés juridiquement. Un appel d'offre va débiter pour la déconstruction avec un suivi géologique pour assurer le chantier dans le courant de l'été 2020. Il y a de l'amiante partout dans les maisons, plus de 200 échantillons positifs donc il va falloir désamianter avant la déconstruction. C'est un chantier de longue haleine.

Bernard GASTAUD s'interroge sur la route et le sentier qui passent à côté des maisons. Daniel ALBERTI expose les positions différentes de l'État et du Département. En effet, selon la Préfecture, en zone rouge, on peut circuler mais ne pas habiter ou stationner. Selon le Département, la zone rouge correspond à une interdiction donc le sentier est censé être fermé. A ce jour, on discute pour trouver un compromis entre la Préfecture et le Département. Bernard GASTAUD dit que le Département fait plus d'excès de zèle que l'État et demande sur quoi s'appuie le Département. Jean-Jacques DELLEPIANE rappelle que ce sentier est très important pour les commerçants. Alain LANTERI-MINET précise que dans toute la vallée il y a de la zone rouge (Berghe, Casterino...) c'est insensé. Bernard GASTAUD propose que l'État pourrait juger illégal l'interprétation du Département.

Daniel ALBERTI expose le gain de cause sur l'arrêté interdisant la vallée aux poids lourds de plus de 19 tonnes, sauf s'il y a appel au Tribunal Administratif. La Préfecture doit verser 1.000 € à chaque Commune. Si aucun recours n'est effectué, on demandera à la Préfecture de faire appliquer formellement cet arrêté. A ce jour, l'amende de 90 € n'est pas dissuasive et les poids lourds continuent leur route. Il est donc demandé au Département de modifier l'arrêté et imposer le demi-tour en plus. Il est nécessaire de développer la signalétique.

Bernard GASTAUD demande de faire le point sur le SMIAGE. Daniel ALBERTI explique la réunion sur les conséquences des dernières intempéries. Il a été mis en priorité les ponts et les assises des ponts, bien que l'Agence de l'Eau eût initialement refusé les travaux précédemment demandés. Le pont de la Place de Nice est une priorité et ils doivent monter voir et constater. Concernant le trou au bord du parking du Touzé, le SMIAGE s'est engagé à venir voir et analyser le problème. Les travaux sont prévus à l'été 2020 avant les nouvelles montées des eaux.

Alain LANTERI-MINET demande un point sur la fibre. Daniel ALBERTI rappelle que c'est le SICTIAM qui gère le projet. D'après ce dernier, le marché a été dénoncé et le dossier doit être recommencé. A ce jour, la livraison est prévue pour 2023. Les fourreaux installés dans les tranchées sont vides et en attente. Il précise que la CARF étudie une solution alternative pour les entreprises, les hôpitaux... par satellite ou par la 5G. Cette solution serait utilisée en attendant l'arrivée de la fibre. L'informaticien de la CARF étudie les solutions.

Bernard GASTAUD demande de faire le point sur la station d'épuration de Morignole. Daniel ALBERTI reprend le dossier point par point et précise que le bureau d'étude est désigné, l'étude va être faite au printemps, l'appel d'offres en été et les travaux à l'automne. Pour rappel, le coût

sera supporté uniquement par la CARF. Concernant la station d'épuration de La Brigue, l'analyse des offres se fera en Mars puis les travaux prévus avant l'été 2020 devraient durer 6 semaines. Il faut savoir que Tende a du mal avec la station car étant surdimensionnée, elle manque d'effluents et grâce à La Brigue, elle disposerait de 25 % en plus, ce qui permettrait aux bactéries de faire leurs effets.

Bernard GASTAUD demande une situation sur la location du hangar de la gare. Daniel ALBERTI expose qu'il n'y a pas d'évolution sur le hangar mais il rappelle que la toiture photovoltaïque est louée, tout comme l'ancienne gare. Dernièrement, une proposition de location du hangar a émané mais la personne est tombée malade donc le projet est abandonné. A l'heure actuelle, la surface est utilisée par la mairie pour du stockage au sec. Le dossier de la base aérienne 943 est assez long, c'est un droit à construire qui sera vendu avec une chaufferie commune dont les plaquettes viendraient de La Brigue. Le planning prévisionnel pour la construction est de 1 an d'étude + 2 ans de travaux.

Bernard GASTAUD demande de faire le point sur le SCOT et notamment le train. Daniel ALBERTI explique que la SNCF veut privatiser les lignes et expose l'idée que la ligne Vintimille/Cuneo soit supportée par l'Italie et la ligne Nice/Breil par la France. L'Italie (R.F.I.) serait d'accord mais la France « traîne les pieds ». Plutôt que rien, on pourrait avoir la possibilité d'avoir des trains avec correspondance à Breil. Un appel d'offres par la Région est prévu cet été et la SNCF semblerait être intéressée pour répondre.

Agnès FRANCA expose que 6 années de partenariat ce sont écoulés dans ce rôle d'opposition et tient à remercier la tenue et le respect continuels de l'ensemble de la majorité.

Robert ALBERTI souligne la tenue exemplaire de Jean-Jacques DELLEPIANE et Agnès FRANCA qui ont privilégié l'intérêt du village. Daniel ALBERTI complète en disant que le débat et la discussion sont constructifs.

3- Questions du public

Madame DUBROIS remercie le service administratif de la mairie efficace qui a répondu rapidement à sa demande. Aussi, elle rajoute que les câbles de sa clôture fraîchement posée ont été sectionnés. Daniel ALBERTI explique que l'incivilité est insoluble, c'est le mal du siècle. Il faut les prendre sur le fait. Pour exemple, on a des doutes sur les personnes qui taguent le village mais actuellement pas de preuves. Ce n'est pas lié à La Brigue mais d'ordre général. On ne peut incriminer les gens sans preuves. Les décisions dans les tribunaux sont très longues.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 11h35.

SIGNATURES

Compte rendu affiché en mairie le 28 février 2020